

LA RECHERCHE EN ÉDUCATION DE L'IGNORANCE TOTALE À SA RECONNAISSANCE PARTIELLE PAR LES SYNDICATS ET ASSOCIATIONS

BRUNO POU CET
CHRISTINE BERZIN
CHRISTINE BRISSET
CLAUDE CARPENTIER

La transformation récente du métier d'enseignant conduit à définir de nouvelles compétences pour enseigner (Perrenoud, 1999). Cette définition est désormais au centre des questions de formation (Robert et Terral, 2001). Elle est également au centre des préoccupations des organisations professionnelles et syndicales comme en atteste l'étude d'André Robert sur les éditoriaux syndicaux (1999). Cette étude met l'accent sur « une prise de conscience » par ces organisations de « leurs responsabilités professionnelles spécifiques » les conduisant aujourd'hui à accorder une plus grande part aux aspects pédagogiques.

Cette hypothèse mérite d'être vérifiée. Comment et avec quels objectifs, les organisations qui contribuent largement à la définition de l'identité professionnelle des enseignants s'emparent des produits de la recherche en éducation ? Nous nous proposons, grâce à une recherche pilotée par l'INRP¹, de nous interroger sur l'existence de variations, mais aussi de similitudes dans les approches opérées d'une part par les organisations syndicales du public (SNI-PEGC-FEN) comme du privé (FEP-CFDT, SNEC-CFTC et F-SPELC)², d'autre part par une organisation professionnelle, spécifique à l'école maternelle, l'Association Générale des Instituteurs et Institutrices des Écoles Maternelles (AGIEM).

1. « Utilisation de la recherche en éducation par les enseignants : rôle et fonction des associations professionnelles et des organisations syndicales », sous la responsabilité d'André Robert, *BO*, n° 1 du 17 février 2000 (sup.).
2. SNI-PEGC-FEN : Syndicat national des instituteurs et des professeurs de collèges (FEN); FEP : Fédération de l'enseignement privé (CFDT); SNEC : Syndicat national de l'enseignement chrétien (CFTC); F-SPELC : Syndicat professionnel de l'enseignement libre catholique (autonome).

Après une rapide présentation des syndicats et de l'association concernés, seront présentés les résultats de l'analyse portant sur les cinq premières années du *corpus* national retenu (1980-1985), sans omettre une confrontation aux débats locaux³. Dans l'impossibilité d'appréhender tous les champs scientifiques possibles, l'investigation se limitera aux domaines suivants : sociologie, économie et droit, philosophie et théologie, histoire de l'éducation, psychologie et pédagogie⁴. Nous espérons pouvoir apporter un éclairage sur un domaine encore peu défriché et mettre au jour une évolution ou non de la prise en compte du travail des chercheurs par les organisations concernées.

L'UNIVERS SYNDICAL DU PUBLIC

À l'aube des années 1980, le SNI-PEGC reste incontestablement la première organisation de l'enseignement public. [244 000 syndiqués en 1985]. Il conserve donc un rôle important quant à la possible diffusion d'idées. Les publications nationales du syndicat sont diverses. Elles sont en premier lieu constituées, depuis 1929, par la revue *L'École Libératrice* (Caspard, 1984, 115-116). Il existe en second lieu des publications très spécifiques dont il ne sera pas fait état, ici, compte tenu de l'importance du *corpus* à traiter. En 1980, le contenu de *L'École Libératrice* est divisé en six parties : des informations très générales avec des articles sur la pédagogie, l'enseignement ; des études sur la laïcité, la vie corporative ; des informations sur la vie même du SNI ; des informations internationales ; une bibliographie et une revue de presse ; enfin un supplément tourné vers la pratique professionnelle.

PREMIERS RÉSULTATS D'UNE INVESTIGATION

L'étude porte sur quatre années scolaires (septembre 1980-août 1984). Le début des années 1980 étant riche d'événements et de bouleversements : création des ZEP, MAFPEN, projet Savary de mise en place d'un système d'enseignement unifié et laïque, on pourrait s'attendre à trouver un écho des travaux des chercheurs dans le domaine pédagogique ou dans celui de la laïcité.

Or, l'examen des contributions montre une part réduite faite aux travaux scientifiques. Certes un article (n° 1 du 18/09/1982) souligne « l'importance de la recherche en éducation » et la nécessité de « rationaliser les moyens de la recherche » et d'en confier la gestion à l'INRP, le privilège à accorder à la recherche action et le besoin d'assurer une meilleure coordination avec la recherche universitaire. La majorité des références explicites appartiennent à des thèmes ou dossiers : les lois scolaires et leur évolution, l'alimentation et la nutrition à l'école, la recherche en éducation, l'école maternelle. Les contributeurs sont plutôt des responsables syndicaux qui font parfois appel à des universitaires. Les réflexions abordées dans les thèmes ou dossiers concernent principalement des questions pédagogiques. Néanmoins, les 2/3 des références d'auteur appartiennent au domaine pédagogique ou psychologique. Les autres sont successivement du ressort politique, littéraire, médical, historique, philosophique et enfin juridique ou sociologique.

Des noms d'auteurs réapparaissent régulièrement, plutôt du domaine pédagogique ou psychologique. Dans le premier cas, nous pouvons citer Louis Legrand, on trouve aussi l'article d'un professeur à l'université René Descartes (Paris V), sur l'éducation à la santé (n° 28, 28/05/1983). Dans le domaine psychologique, il peut s'agir de chercheurs tels qu'Hubert Montagner (professeur de psychophysiologie).

Les trois quarts des références sont à visée plutôt informative, le quart restant étant d'usage revendicatif. Mais, la limite est souvent assez floue. Nous nous sommes en effet trouvés confrontés à la difficulté de distinguer information et revendication, les propos tenus contenant parfois des éléments susceptibles d'être classés dans l'une ou l'autre catégorie. Cependant, dans la première catégorie, les notions concernent plutôt le rôle de l'instituteur, l'éducation nutritionnelle, l'enseignement du dessin. Le second usage comprend, de manière explicite et engagée des thèmes tels que la laïcité, l'égalité des chances, l'éducation et l'instruction, la sélection. Les références sont proportionnellement assez peu nombreuses. Elles accompagnent le plus souvent un thème ou un dossier pédagogique (ex. l'enseignement du dessin) sous la forme de citations dans le texte avec

3. L'équipe du Centre universitaire de recherche en sciences de l'éducation et en psychologie (CURSEP) remercie les différentes organisations et plus particulièrement les documentalistes qui ont facilité l'accès aux publications qu'elles détiennent.
4. La méthodologie utilise l'analyse de contenu, cf. le rapport de recherche publié par l'INRP qui donne le détail des hypothèses de travail et des méthodes utilisées.

référence explicite ou au sein d'une bibliographie clôturant le dossier. La majorité de ces références est constituée d'ouvrages universitaires, sinon, il s'agit d'ouvrages professionnels, de revues universitaires ou autres (bulletins syndicaux).

Sur l'ensemble des numéros étudiés, seulement huit bibliographies apparaissent dans lesquelles on trouve par ailleurs la majorité des références universitaires. Les autres citations de revues ou d'ouvrages sont en notes de bas de page ou dans le texte. Quelques encarts apportent également parfois des indications de publications. Il peut s'agir autant de livres tel que celui de Jean Cornec *Josette et Jean Cornec instituteurs* que de celui d'Albert Jacquard, *Éloge de la différence* ou encore de *Autisme et psychose de l'enfant* de France Tustin. Dans les deux derniers cas, ils font partie de la *Revue de littérature*. Parfois enfin, il s'agit de références liées à une maison d'édition particulière (ex. les éditions des CEMEA).

On soulignera, enfin, que l'on a procédé à la lecture systématique du bulletin syndical publié par le SNI-PEGC de la Somme. On y trouve, pour l'essentiel, des informations d'ordre administratif ou revendicatif. Quelques rares articles, jamais écrits par des chercheurs, mais souvent par des responsables nationaux du syndicat sont consacrés à la laïcité, l'espéranto. On pourrait, d'ailleurs, étudier certains articles sur le mode de la dénégation : ainsi, dans tel texte, il est fait allusion à la question des rythmes scolaires, mais celle-ci est toujours subordonnée à la défense du statut des enseignants, sans aucune allusion aux travaux des chercheurs.

Il apparaît donc que les contributions liées à la recherche sont peu nombreuses. Sont privilégiés les témoignages et expériences de terrain, l'appel au concret. Quand elles existent, c'est le plus souvent au sein d'un thème ou dossier spécifique. Dans ce cas, il s'agit plutôt du domaine pédagogique ou psychologique. La question scolaire n'est pas davantage l'objet d'une réflexion spécifique, mais l'occasion de prises de positions idéologiques.

L'UNIVERS SYNDICAL DU PRIVÉ

Une remarque préalable : le syndicalisme de l'enseignement privé est assez différent dans sa structure de celui de l'enseignement public, dans la mesure où le

syndicalisme confédéré l'emporte de très loin sur le syndicalisme autonome (Poucet : 1998, 2001). De plus, à la différence des organisations de l'enseignement public, les organisations sont multicatégorielles (enseignantes ou non). On ne se limitera donc pas, exceptionnellement, à l'enseignement primaire. Les trois plus grandes organisations [97 % des voix aux élections nationales de janvier 2001] se divisent en deux groupes : deux fédérations, l'une confédérée, l'autre autonome (FEP-CFDT et F-SPELC), un syndicat national confédéré, le SNEC-CFTC. Toutes publient un bulletin : *L'Éducation démocratique* de la FEP-CFDT [1973-1982] auquel succédera *Syndicalisme enseignement privé*, *L'Éducateur chrétien* [publication de la F-SPELC dont l'origine remonte à 1934] et *SNEC-Informations* [1967, mensuel depuis 1979].

LA RECHERCHE : UNE INTERROGATION INEXISTANTE AU SNEC-CFTC

Considérons le SNEC-CFTC : on ne peut guère repérer que quatre noms de chercheurs, dont les statuts sont différents. Laurent Schwartz est l'auteur du rapport sur *l'Enseignement et la Recherche*, paru en 1982, il est cité d'après *l'Express* où il procède à un commentaire sur le fait qu'il a une position laïque moins tranchée que par le passé, [n° 89, fév. 1982] ; le père Coste, professeur à la faculté de théologie de l'institut catholique de Toulouse, présenté comme un « spécialiste des plus autorisés de la morale sociale chrétienne » [n° 121, mai 1985], souligne son accord avec les positions du syndicat sur le caractère propre. Deux autres auteurs apparaissent, sans aucune indication sur leur statut, soit dans une notice bibliographique sous la rubrique « Nous vous recommandons » [n° 94, septembre 1982] – il s'agit de Marie-Danielle Grau et Roger Texier, auteurs d'une anthologie éducative et de Marie Zimmermann, ingénieure de recherche au CNRS, docteur d'État en théologie, [n° 103, juillet 1983 et n° 122, juin 1985]. Or, si les statuts des personnalités sont différents, l'utilisation qui est faite de leurs travaux est strictement identique : ils sont instrumentalisés et servent d'auto-justification aux positions du syndicat. En aucun cas, les travaux des chercheurs ou même simplement leur position ne viennent interroger l'organisation, bien au contraire. Ils sont compris sous le mode de la conviction, de l'approbation : on est dans le registre de la vérité, vérité qu'il faut conforter, justifier, défendre. On soulignera

l'absence totale de réflexion sur des travaux menés dans les instituts pédagogiques de l'enseignement catholique. Les travaux issus des différentes commissions (Legrand, Prost, de Peretti) sont certes présentés, mais ne font pas l'objet de débats contradictoires. Ils sont posés comme des exigences de l'État. La recherche est donc absente. Confirmation en est donnée au niveau du département de la Somme : une seule allusion est faite, sans citer d'auteur, à la sociologie religieuse afin de souligner que la déchristianisation n'est pas encore aussi importante qu'on veut bien l'entendre⁵.

LA F-SPELC : UNE TIMIDE OUVERTURE

Si le SNEC-CFTC s'appuie en filigrane de ses interventions, sur la doctrine sociale de l'Église, ce n'est pas le cas pour la F-SPELC. Se référant à l'Évangile, l'École « apparaît comme un lieu de proposition d'une éducation réelle et totale en conformité pour l'École catholique, avec l'Évangile » (n° 10 mai 1983 : 20).

En conséquence de quoi, deux questions sont l'objet de quelques articles : la laïcité et la pédagogie. La première pour affirmer, en se référant au prestigieux parrainage de Jules Ferry (n° 12, septembre 1983, n° 1, n° 10, n° 99) que l'École n'est pas neutre, qu'elle est l'expression d'un engagement, afin de favoriser et de justifier la liberté de l'enseignement. La seconde souligne l'existence d'une pratique pédagogique chrétienne spécifique ancienne et l'on convoque ainsi Jean-Baptiste de La Salle [n° 2, 1982], Pierre Demia, Vincent de Paul, Marcellin Champagnat, les frères Lamennais. Un article du Père Lamotte procède à une synthèse de l'ensemble en présentant une réflexion sur pédagogie et catéchèse où il souligne qu'il serait contraire aux valeurs évangéliques de ne pas pratiquer, dans des classes hétérogènes, une pédagogie adaptée à des élèves différents (n° 100, janvier 1981).

Pour le reste, les travaux des chercheurs sont absents, sauf sur un seul point : il s'agit d'un commentaire à propos de la réforme Legrand des collèges. L'auteur de l'article souligne que « depuis près de quinze ans, parallèlement aux réformes imposées par le ministre, des équipes de chercheurs en sciences de l'éducation et des équipes de pédagogues, proposent un modèle, l'évaluent, le réajustent [...] ils espèrent un changement bénéfique pour l'ensemble des collèges de la nation. »

[n° 11, juin 1983 : 16]. On ne trouve pas plus de précision sur les chercheurs en question et l'on n'en saura pas davantage ultérieurement. En revanche, quelques noms apparaissent ici ou là pour appuyer un raisonnement et en ce cas une citation est proposée : Alfred Grosser, convoqué pour défendre le pluralisme en matière éducative (n° 99, décembre 1980), Marguerite Léna sur le sens de l'éducation ainsi que Postic (n° 28, mai 1985). Une courte citation d'Emmanuel Mounier en guise de conclusion d'un éditorial (n° 5, décembre 1982), une allusion aux thèses de Robert Ballion sur le consumérisme (n° 12, septembre 1982) ne permettent guère d'infléchir le jugement quant à la quasi-absence des références aux travaux des chercheurs.

L'univers de la recherche n'est donc pas celui qui sert de référence pour penser l'éducation et la pédagogie pour la F-SPELC : c'est l'idéologie religieuse. Toutefois, il serait hâtif de confondre cette position avec celle du SNEC-CFTC dans la mesure où la seconde paraît capable d'entrouvrir sa réflexion à l'extérieur du monde religieux, même si les travaux des chercheurs sont pour l'essentiel instrumentalisés. Néanmoins, l'école est moins considérée comme un bastion attaqué qu'il faudrait défendre, que comme une institution où une évolution est nécessaire, dans les limites du respect de la liberté d'enseignement. Qu'en est-il de la troisième organisation qui a inscrit, de par son appartenance à la CFDT, le principe de laïcité dans ses statuts ?

LA FEP-CFDT : UN ÉCART ENTRE LA POSITION NATIONALE ET LOCALE

La FEP ne fait aucune référence à de quelconques travaux des chercheurs quelles qu'en soient l'origine et l'autorité. Elle se situe ainsi à l'antipode de l'ensemble des organisations du public comme du privé. Certes, il y a quelques pages consacrées à des réflexions sur la laïcité (n° 489, décembre 1981) ou aux transformations pédagogiques (équipe éducative [n° 489, décembre 1981], aux projets d'Alain Savary ou d'André de Peretti en matière pédagogique, projets qui sont analysés et soutenus). Aucun de ces articles ne prend appui ou ne fait même référence à des travaux extérieurs. Aussi, la FEP est-elle totalement à l'écart des débats qui traversent le monde de la recherche en matière éducative. Ses références idéologiques sont politiquement marquées à gauche, voire

5. SNEC-*Informations Picardie*, n° 50, septembre 1983 : 7-8.

franchement marxistes, sans aucune référence religieuse : l'essentiel, il est vrai, se situait ailleurs, dans le choix assumé d'une intégration dans l'enseignement public.

En revanche, la lecture du bulletin du syndicat de l'enseignement privé de la Somme, *Le Lien syndical*, apporte quelques éléments de correction à cette analyse. Ainsi le n° 268 de 1982 engage une réflexion sur l'échec scolaire et cite Jean-François Schrypczak (*L'inné et l'acquis*), Baudelot et Bourdieu pour donner des éléments d'explication. Dans le n° 273 de mars 1983, une analyse d'une page est consacrée au livre de Patrick Boumard, *Un conseil de classe ordinaire*. De même, après l'échec de la loi Savary en juillet 1984, une série d'articles est consacrée à l'échec scolaire avec références à Célestin Freinet, aux *Cahiers pédagogiques*, au livre d'Hervé Hamon et Patrick Rotman, *Tant qu'il y aura des professeurs*, ou de Maurice Maschino, *Voulez-vous vraiment des enfants idiots ?* Certes, ces éléments de réflexion viennent conforter la volonté de changement dont fait preuve l'organisation, néanmoins on remarque aisément qu'aucune des références proposées n'appartient à des livres publiés par des membres de l'enseignement catholique et qu'il s'agit ou d'ouvrages de pédagogie, de réflexion politique ou de sociologie. En définitive, les organisations syndicales, du public ou du privé, prennent relativement peu ou pas du tout en compte les travaux des chercheurs et ne semblent guère avoir le moindre souci d'en diffuser les résultats ou de prendre réellement appui sur eux pour modifier les pratiques professionnelles. En va-t-il de même pour une organisation professionnelle ?

L'UNIVERS ASSOCIATIF DU PUBLIC

L'AGIEM (Caspard, 1981, 178), sans être un mouvement préconisant une pédagogie particulière, se propose d'« informer ses adhérents des diverses recherches pouvant influencer leur comportement de pédagogue⁶ ». L'association⁷ rencontre des partenaires d'horizons divers au nombre desquels on trouve le monde de la recherche, de l'université, qui nous intéresse plus particulièrement ici, ainsi que des associations, dont

l'Organisation Mondiale pour l'Éducation Préscolaire (OMEPE). Comprenant 21 000 adhérents en 1987, l'association publie un bulletin de liaison *Le Petit Journal*, un bulletin à présent trimestriel, *Le Courrier des maternelles* et les actes des congrès annuels. Le matériel analysé au plan national comprend les actes de congrès et des bulletins. Il n'existe pas de publication au plan local.

LE BULLETIN TRIMESTRIEL : LA PORTION CONGRUE POUR LES CHERCHEURS

Les sept bulletins étudiés se répartissent en trois grandes parties. La première est consacrée à la vie interne de l'association, la seconde est centrée sur la mutualisation d'expériences pédagogiques, la dernière partie offre une réflexion sur des objets en lien avec le jeune enfant et son éducation. Cette réflexion concerne pour l'essentiel des questions pédagogiques, principalement abordées par du personnel de l'Éducation nationale. On notera que les contributions d'universitaires ne représentent pas plus de 3 % du nombre de pages total du bulletin : comptes rendus d'interventions d'universitaires au congrès de l'association (P. Etevon, J. De Rosnay, docteurs ès sciences, J. Bruner et M. Montagner respectivement professeur de psychologie et de psychophysiologie, n° 58 de novembre 1982) ou extraits d'une conférence tenue dans un congrès de l'association (Professeur R. Jean et Docteur Sultan, n° 59 de février 1983). Autant dire que la contribution directe des chercheurs peut être qualifiée de tout à fait marginale. Un certain nombre de références aux travaux de ces derniers peut néanmoins être opéré dans le cadre des autres contributions.

Sur l'ensemble des contributions recensées, hormis les bibliographies, seules neuf contributions font référence à des auteurs ou à des citations. Les auteurs de ces contributions sont principalement des responsables de l'association et des cadres de l'Éducation nationale intervenant au cours des allocutions d'ouverture des congrès. Tous sont cités à des fins d'information et ont trait à un ensemble de domaines relativement variés : sciences, psychologie, santé, pédagogie, littérature. Il semble donc que les différents contributeurs fassent assez peu usage de références explicites aux travaux des

6. www.agiem.fr

7. Faute de trouver une association équivalente dans l'enseignement privé, il n'a pas été possible de mener à bien une comparaison.

chercheurs au travers des discours tenus dans les bulletins de l'association.

Les bibliographies élaborées sur un thème donné, le plus souvent en liaison avec le thème du congrès de l'association, offrent, en revanche, un grand nombre de références d'ouvrages et, dans une moindre mesure, d'articles de revues : on dénombre environ la moitié d'ouvrages de nature universitaire, quelques ouvrages pédagogiques directement liés aux pratiques professionnelles des enseignants. D'autres ouvrages ou revues non universitaires et n'intéressant pas directement les pratiques pédagogiques, peuvent également être mentionnés (notamment par exemple dans le domaine de la santé). Concernant les ouvrages universitaires, ceux-ci se répartissent entre différents secteurs avec une prédominance pour le domaine de la psychologie, qui représente un tiers de l'ensemble des ouvrages cités, viennent ensuite la philosophie puis la littérature. Les bibliographies s'avèrent donc être la principale source de références en matière universitaire, concernant le bulletin trimestriel. Qu'en est-il de la seconde source de publications que constituent les actes de congrès ?

LES ACTES DE CONGRÈS : LIEU DE PRÉSENCE RÉELLE DES CHERCHEURS

Le *corpus* étudié peut être découpé en trois parties. La première partie réunit les allocutions d'ouverture (occupant 10 % de l'ensemble de la publication) tenues par la présidente de l'association et un certain nombre de personnalités, le plus souvent issues de l'Éducation nationale. La seconde partie rassemble les conférences et les communications orales : l'ensemble de ces interventions sont assurées quasiment pour moitié par des universitaires, l'autre moitié par des personnels de l'Éducation nationale ou des professionnels hors de l'Éducation nationale. Les ateliers qui constituent la troisième partie des actes en occupent un quart. À la différence des communications, la participation des universitaires est ici marginale, les intervenants se recrutant en premier lieu dans les personnels de l'Éducation et en second lieu auprès de professionnels hors de l'Éducation nationale. Contrairement à ce qu'on peut observer dans le bulletin trimestriel, la contribution des chercheurs apparaît ici beaucoup plus importante. Ceux-ci occupent le tiers de la publication, cette contribution s'exerçant principalement au niveau des communications puisque presque la moitié d'entre elles sont

dues aux universitaires dont le domaine de compétence apparaît directement lié au thème du congrès.

Concernant les références aux travaux de recherche, les allocutions d'ouverture ne faisant que très rarement allusion à des auteurs ou ouvrages spécifiques, nous ne prendrons en compte que les références mentionnées dans les communications et les ateliers. Les trois quarts des références mentionnent le nom d'un auteur dans le texte et renvoient éventuellement à la référence précise d'un ouvrage de cet auteur, mentionnée le plus souvent en bibliographie. Dans les autres cas, l'auteur renvoie dans son texte à la référence d'un ouvrage de la bibliographie. Concernant les ouvrages cités, ceux-ci sont très majoritairement des ouvrages de type universitaire, viennent ensuite les revues scientifiques, les revues et ouvrages professionnels axés sur la pédagogie, ainsi qu'un certain nombre d'œuvres, pour la plupart de littérature : ainsi dans le congrès consacré à l'imaginaire, il a été fait référence à de nombreux ouvrages de littérature enfantine ou fantastique. Les domaines concernés par l'ensemble des références faites relèvent majoritairement du domaine de la psychologie, viennent ensuite, et à niveau égal, le domaine de la pédagogie et de la philosophie. On notera que des références relèvent d'une catégorie ayant trait au domaine de la production artistique et littéraire.

Au niveau des communications, les contributions des universitaires constituent la principale source de références, le reste étant produit à part égale par les personnels de l'Éducation nationale et les professionnels extérieurs à cette dernière. Rappelons, en outre, que les universitaires n'assurent que 12 % de l'ensemble des interventions, ce qui ne fait que donner encore plus de poids à l'écart enregistré. La différence apparaît encore plus marquée à l'examen des références d'ouvrage puisque dans les ouvrages cités les trois quarts le sont par les universitaires, les autres par les intervenants de l'Éducation nationale et par les professionnels hors de l'Éducation nationale. L'examen global du nombre de citations montre que les universitaires ont produit autant de citations que les personnels de l'Éducation nationale, les professionnels en produisant trois fois moins que leurs collègues. Rapportée au nombre de participants, cette identité apparente révèle en fait un recours plus fréquent aux citations chez les universitaires. Au niveau des ateliers auxquels, rappelons-le, les universitaires ne participent qu'exceptionnellement, les

trois quarts des références sont le fruit des interventions des personnels de l'Éducation nationale, le reste par des professionnels extérieurs. Concernant les actes, des intervenants faisant usage ou non de références, dénote des pratiques très différenciées selon le type d'intervenant. En effet, la plupart des universitaires incluent dans leurs propos des références à des auteurs ou à des ouvrages alors que c'est nettement moins le cas des autres intervenants.

En définitive, on relève donc que la place accordée aux travaux de recherche diffère notablement selon le type de publication envisagé. Elle diffère tant au niveau de la contribution directe des chercheurs, plus largement sollicitée dans les congrès, que des références faites aux travaux de recherche. Ces références, limitées au niveau du bulletin trimestriel, aux bibliographies, apparaissent plus conséquentes au niveau des actes de congrès, tout en restant principalement le fait des universitaires.

CONCLUSION

Deux types d'organisation – des organisations syndicales du public et du privé – une organisation professionnelle et un même constat : le peu de prise en compte des travaux des chercheurs. Ce constat lapidaire mérite malgré tout d'être nuancé. Les organisations syndicales, indéniablement, pendant les cinq années étudiées, procèdent à une instrumentalisation de la recherche. Celle-ci ne présente de véritable intérêt que si elle conforte les thèses des organisations. Toutefois, selon que l'on est dans le public ou dans le privé, des différences très nettes apparaissent puisque les syndicats de l'enseignement privé ignorent presque totalement les travaux des chercheurs alors que ce n'est pas le cas dans l'enseignement public : un peu comme si, d'un côté le

point d'appui idéologique était les sciences, alors que de l'autre, il s'agissait, à l'exception de la FEP, de la théologie.

En revanche, on a pu relever qu'il en allait différemment dans l'association professionnelle : il est vrai que place est largement faite aux universitaires dans les congrès et que ceux-ci y trouvent, ainsi, matière à présenter le contenu de leurs travaux : on fait appel à eux et ils répondent. Cela étant, la suite de l'enquête nous le montrera peut-être, l'AGIEM a peut-être été précurseur, en la matière, par rapport aux organisations syndicales, celles-ci mettant en œuvre la pratique de celle-là.

Bruno POUCKET
Christine BERZIN
Christine BRISSET
Claude CARPENTIER
CURSEP-UPJV
CURSEP. Université de
Picardie Jules Verne

BIBLIOGRAPHIE

- CASPARD, Pierre, (1981). *La Presse d'éducation et d'enseignement, XVIII^e siècle-1940: répertoire analytique*. Tome 1. Paris : INRP ; Éditions du CNRS.
- PERRENOUD, Philippe, (1999). *Dix nouvelles compétences pour enseigner : invitation au voyage*. Paris : ESF.
- POUCET, Bruno, (1998). *Entre l'Église et la République. Une histoire de la FEP-CFDT*. Paris : Éditions de l'Atelier.
- POUCET, Bruno, (2001). La question syndicale dans l'enseignement privé au XX^e siècle : éléments pour une histoire, *Le Mouvement social*, n° 195, p. 79-99.
- ROBERT, André, (1999). Le syndicalisme enseignant et son discours (1968-1999), *Mots*, n° 61, p. 105-122.
- ROBERT, André et TERRAL, Hervé, (2001). *Les IUFM et la formation des enseignants aujourd'hui*. Paris : PUF.

